

Monsieur l'Orateur, cette subtilité de langage, qui devient de plus en plus réprobatrice...

M. Rondeau: Réprobateur.

M. Valade: ...cette difficulté, cette interprétation, devient de plus en plus difficile à accepter pour la population d'aujourd'hui, d'autant plus qu'elle vient de ceux qui prétendent posséder le summum de la vérité, si le terme n'est pas trop fort...

M. Rondeau: C'est fort.

M. Valade: ...pour mes amis créditeurs.

Monsieur l'Orateur, si nous discutons aujourd'hui d'une loi qui implique tous les contribuables canadiens et qui, selon l'explication du ministre prévoit que le gouvernement a l'intention de continuer pour une autre année l'imposition de la surtaxe de 3 p. 100, c'est que le gouvernement a bénéficié et bénéficie encore d'une majorité qu'il a reçue démocratiquement et qu'il a obtenue lorsqu'il pouvait compter sur l'appui du Ralliement créditiste. Voilà pourquoi nous sommes encore dans la même situation et que nous demandons au gouvernement de se pencher sur la situation des gagne-petit et d'ajourner sa décision dans la situation économique actuelle, alors que le chômage a atteint des proportions inégalées dans le passé, que la situation économique devient de plus en plus difficile et que les compagnies ont de la difficulté à «rencontrer les deux bouts de l'administration». Au fait, tous les hommes qui ont quelque connaissance intelligente et technique de la science économique disent au gouvernement: Cessez de taxer, parce que vous êtes en train d'étouffer la petite industrie, vous êtes en train d'étouffer le petit salarié, vous êtes en train d'étouffer l'avenir économique, l'avenir des citoyens canadiens.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cela que nous sommes engagés aujourd'hui dans un autre débat, qui n'a rien de différent de celui de 1968, qui est une réplique exacte de la législation de 1968. Si, en ce moment, des députés avaient démontré par leur attitude sans équivoque qu'ils n'auraient jamais appuyé le gouvernement fédéral s'il avait persisté à l'époque dans son intention de prolonger l'application de la surtaxe de 3 p. 100, je suis assuré que les contribuables canadiens, les Québécois et les ouvriers en général ne seraient pas obligés, aujourd'hui, de piger davantage dans leurs goussets pour payer les dépenses exagérées et extravagantes de l'administration libérale actuelle.

Monsieur l'Orateur, je veux faire grâce à la Chambre de certains commentaires que je pourrais ajouter à ce que je viens de dire. Je pourrais citer de nombreux témoignages de personnes qui m'écrivent pour blâmer le gouvernement libéral de sa politique de pression économique non pas sur ceux qui sont capables de payer, mais sur le petit salarié. Le ministre des Finances dit que la politique du Livre blanc aura pour effet de taxer les riches pour en donner aux pauvres, mais la présente législation consiste à taxer le pauvre pour enrichir le gouvernement qui est déjà très riche.

Le gouvernement n'a qu'une chose à faire, s'il a besoin de fonds pour défrayer la législation sociale et combler le déficit occasionné par les pensions de vieillesse: il n'a qu'à restreindre ses extravagances et à réduire les sommes qu'il affecte inutilement dans certains ministères.

Le gouvernement a tous les moyens à sa disposition, il a tous les pouvoirs pour imposer aux contribuables les

taxes qu'il jugera nécessaires et valables. Il faudra que le gouvernement libéral se souvienne que s'il a tous les pouvoirs, une fois élu, il n'a pas ce pouvoir là d'une façon indéfinie. Et s'il ne réfléchit pas sur les conséquences d'augmenter les taxes de jour en jour et d'aggraver ainsi la situation causée par ce fardeau de taxes qui s'accumule de jour en jour, il devra en subir les conséquences.

Monsieur l'Orateur, nous demandons aux députés qui sont de bonne foi—comme mon bon ami le député de Matane (M. De Bané), que je tiens, à cause des circonstances, probablement, à féliciter publiquement du travail désintéressé, franc et loyal qu'il a fait, depuis des mois, pour aider la population de sa circonscription à passer à travers des difficultés inouïes—ce qu'ils en pensent. Je veux féliciter l'honorable député, car c'est ce genre d'hommes publics qui fait que la vie d'un politicien vaut la peine d'être vécue, et il est presque unique en son genre. Je crois que tous les autres députés qui représentent les classes ouvrières, les petits salariés, doivent réaliser maintenant que s'ils ne cessent de taxer celui qui ne peut plus payer, un jour,—qui n'est peut-être pas trop loin—ils auront à payer la rançon de leur fidélité aveugle à un parti, surtout ceux qui, dans cette enceinte, veulent fausser les esprits et poser en dieux incarnés, se prétendant les seuls détenteurs de la vérité et les seuls défenseurs de la classe ouvrière.

Ces attitudes et ces déclarations irresponsables et non fondées n'auront comme seul effet que de détruire la confiance du public dans les hommes politiques et le Parlement. Je crois que ce n'est pas là la meilleure façon de servir le peuple.

Je demande donc avec insistance au ministre des Finances de nous dire, avant que nous votions sur le bill C-225, combien d'argent le gouvernement a prélevé et prélève présentement, par cette surtaxe de 3 p. 100, et si les sommes prélevées par cette surtaxe dépassent les besoins du gouvernement, qu'il s'engage à dégrever proportionnellement le revenu du petit contribuable.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): L'honorable député de Lotbinière a la parole.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le discours du député de Sainte-Marie (M. Valade), discours insidieux, d'interprétation malhonnête, qui porte atteinte à nos privilèges de députés, je crois de mon devoir de rétablir les faits.

Hier soir encore, le «whip» du parti conservateur est venu demander à un de mes collègues, l'honorable député de Compton (M. Latulippe),—qui prenait la parole comme premier orateur créditiste sur le bill à l'étude—de limiter son discours à cinq minutes, ou à dix minutes au maximum, «dans l'espérance» que ce bill passe inaperçu.

Monsieur l'Orateur, nous tenons à rétablir les faits, et ce qu'a dit le député de Sainte-Marie est faux et porte atteinte à nos privilèges. Le fait que je viens de signaler, on peut le prouver facilement, grâce au témoignage du député de Compton, qui est autrement honnête que celui de Sainte-Marie.

● (9.00 p.m.)

M. Valade: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.